

Centre Inffo

Occitanie : partenariat Apec-Transition Pro, une première nationale

Le nouveau directeur général de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) Gilles Gateau a fait le déplacement à Toulouse (Occitanie) vendredi 4 septembre pour la première signature au niveau national d'une convention de partenariat entre les structures régionales de l'Apec et de Transitions Pro depuis la création de ces dernières en janvier 2020. Ce partenariat signé pour 3 ans vise à optimiser les démarches d'évolution et de transition professionnelle des cadres.

Par [Catherine Stern](#) - Le 07 septembre 2020.

« En cette période de crise du Covid et de recrudescence du chômage, de personnes à réorienter et à former dans laquelle les cadres risquent d'être le public le plus touché, avec les jeunes, le partenariat avec l'Apec est important », a affirmé Eric Peytavin, président de Transitions Pro Occitanie pour le Medef. Sa vice-présidente CFDT Séverine Garandeau-Martin, présente à ses côtés, a confirmé : « La crise touchant particulièrement, dans notre région, le secteur industriel et surtout aéronautique qui emploie beaucoup de cadres, l'objectif de ce partenariat est de mettre de la réactivité et la synergie pour lui permettre un accès à ses droit, notamment sur la reconversion. »

Collaboration historique

Sébastien Fiorenzo, délégué régional Occitanie de l'Apec, a rappelé la collaboration historique avec l'ex-Fongecif : *« Après la signature d'une convention identique entre les deux structures en 2015, le bilan a été très positif puisqu'elle a permis à nos équipes de travailler mieux ensemble. La nouvelle convention vise aussi cette complémentarité pour qu'il y ait moins d'allers/retours compliqués pour nos clients cadres et jeunes diplômés. »* En 2018, 1000 à 1500 cadres ont transité entre les deux structures, qui étaient encore toutes deux opératrices CEP (Conseil en évolution professionnelle), ce qui n'est plus le cas pour Transitions Pro depuis la loi du 5 septembre 2018.

Qualité de l'accompagnement

« Avec l'Apec, on s'était aperçu que plus l'accompagnement CEP était de qualité, avec une logique emploi qui était celle attendue par la commission paritaire, plus les dossiers avaient de chances d'obtenir un financement, explique Christine Vo Van, directrice de Transitions Pro Occitanie. Avec la réforme de la formation professionnelle, l'arrivée du dispositif PTP (Projet de Transition Professionnelle) encore plus focalisé sur le retour à l'emploi avec changement de métier et une formation certifiante, on s'est dit qu'on devait être encore plus vigilants sur les processus entre nos deux structures pour que les projets arrivent bien ficelés devant la commission paritaire. » Le conseiller en évolution professionnelle de l'Apec continue à accompagner les salariés cadres dans la construction de leur projet, tandis que les référents Parcours-Formation de Transitions Pro travaillent sur l'ingénierie de parcours, la qualité de l'organisme de formation choisi au regard du projet défini par le CEP et sur la préparation à son financement.

Dispositif « démissionnaires »

Le deuxième objectif dans la convention de partenariat est le dispositif « démissionnaires » mis en place le 1er novembre 2019, un dispositif qui monte en puissance (de 80 dossiers examinés en commission en début d'année, le chiffre est monté à 130 en septembre). « *L'idée est d'assurer un suivi très précis du bénéficiaire, tant dans son accompagnement CEP par l'Apec que dans la vérification par Transitions Pro qu'il est éligible à l'ARE avec Pôle Emploi et que son projet a un caractère réel et sérieux* », explique la directrice. Un travail indispensable pour sécuriser le parcours du salarié qui va démissionner et engager son avenir professionnel.

Rappelant que l'Apec et Transitions Pro sont deux structures gérées paritairement, Séverine Garandau-Martin a souligné en conclusion que ce partenariat réussi montre que « *la gestion paritaire du pilotage d'instances pour les droits des salariés, ça marche !* ».